

Etat de la demande à la RTBF

*Alain Goossens*¹

Comment le grand public en général se représente-t-il les archives de la RTBF ? C'est une question que je me suis souvent posée, tant les demandes qui aboutissent aux archives sont vastes, nombreuses, parfois très précises, parfois franchement vagues.

Je vais tenter ici de donner mon point de vue, forcément subjectif, sur la perception de cette demande, de son évolution au fil du temps, et d'expliquer la position de la RTBF.

Tout d'abord, de quoi sont constituées les archives de la RTBF ?

Si l'INR émet dès 1930, les émissions produites n'aboutissent pas automatiquement dans un service d'archivage. Des pans entiers du patrimoine radiophonique belge n'ont pas été conservés, et ne le sont d'ailleurs pas encore entièrement de nos jours. En TV, par contre, un service d'archives est créé dès 1956, et conserve certaines émissions. La finalité étant de réutiliser les émissions (rediffusion pure et simple), la description est forcément sommaire.

Par ailleurs, la télévision des années 50 émet relativement peu, et principalement en direct. Ces directs ne sont, par absence de mode d'enregistrement vidéo, pas conservés. Très exceptionnellement, un kinéscope sera réalisé. Enfin, ce sont les émissions film montées qui seront conservées : pas les rushes, ni les documents papier ayant servi à préparer ces programmes.

50 ans plus tard, l'actuel service d'archives de la RTBF est l'héritier de cette situation, avec ses côtés positifs et d'autres qui le sont moins. Côté positif, il faut souligner avec insistance le fait que la RTBF a dès le début conservé et structuré un archivage. Parallèlement, l'investissement de la RTBF dans ses archives est bien plus important aujourd'hui que par le passé, prouvant ainsi un intérêt certain. Chaque jour, de nombreuses images d'archives viennent enrichir les programmes de la RTBF (pensez aux journaux télévisés, aux émissions comme *Les années belges*, *Archives*, etc. : en moyenne, la moitié des images diffusées dans un JT proviennent des archives).

Par ailleurs, des archives sont vendues et insérées dans des émissions hors RTBF ou dans des documentaires (par exemple, nos bêtisiers sont fort prisés dans les émissions d'Arthur, en France. Un film comme *Mobutu, roi du Zaïre* n'aurait pas été possible sans les archives RTBF).

En volume, plus de 3.000 bandes d'archives quittent chaque mois les rayonnages, soit plus de 100 mouvements par jour, au niveau des supports professionnels uniquement.

Tout va-t-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Malheureusement non, et je dois donc également aborder les aspects moins réjouissants :

- Les demandes qui étaient au départ uniquement professionnelles et uniquement de rediffusion complète ont tout à fait changé : on nous utilise maintenant comme banque d'images, comme fournisseur d'extraits à inclure dans des documentaires, des émissions, des ventes hors RTBF ; le monde académique et le grand public veulent accéder à des contenus audiovisuels, et considèrent qu'il s'agit là de leur droit le plus strict.

- Les règles d'utilisation ont entre-temps changé, et il est aujourd'hui très difficile de garantir une sécurité juridique à l'utilisation d'archives TV. Quelques exemples pour mieux comprendre :
 - o Un spectacle de variétés des années 60 donnait lieu à un paiement de cachet aux artistes qui se produisaient. Très rarement, un contrat réel précisant les conditions d'exploitation et de réexploitation de l'émission était conclu. Dans ce cas, la RTBF aura de toute façon souvent détruit ou perdu ce contrat. Bref, pour rediffuser par le même moyen (TV) sur le même territoire (la Belgique), ce qui est le cas le plus simple, il faudra retrouver les ayant droits (les artistes ou leurs héritiers) et verser pour cette rediffusion une somme de 20 % actualisée du montant qu'ils avaient touché à l'époque. Ce cas est déjà parfois quasi impossible à résoudre... Les contrats n'existant pas, nous ne pouvons retrouver la trace de certains artistes. Par ailleurs, les montants à re-verser sont parfois astronomiques, en regard d'une audience de quelques dizaines de milliers de spectateurs (ce qui est le cas de l'émission *Archives*, chaque samedi soir sur La Deux).
 - o Mais tout se complique encore si on sort de ce cadre correspondant à ce qui était à l'époque prévu, et qu'on veut diffuser sur de nouveaux territoires (par exemple l'Europe via TV5 ou RTBF Sat), ou s'il ne s'agit plus de diffusion TV mais d'édition (DVD, VHS), ou d'exploitation sur Internet.

- Les archives ont été conservées sur leur support d'origine, qui a vieilli et doit être transféré d'urgence sur un support moderne, sous peine de disparaître. Jusqu'au milieu des années 90, personne ne s'était posé la question de la viabilité des supports d'archives, ou de l'obsolescence des machines de lecture, rendant impossible la relecture d'une bande vidéo. Pour éviter la perte irrémédiable des contenus audiovisuels, il faut donc un effort énorme de transcription d'un support obsolète et dégradé vers un nouveau support.

L'important, effectivement, ce n'est pas le contenant (film ou bande vidéo) mais bien le contenu... Et au vu de l'histoire des archives de la RTBF, la charge financière de préservation de ce contenu est énorme : pour pallier au manque d'investissements pendant quatre décennies, il faut un plan drastique de numérisation, rapide (pour éviter les pertes) et donc fatalement onéreux.

Pour schématiser, les archives de la RTBF, c'est donc :

- des montagnes de films, de bandes vidéo et audio ;
- et trop peu de textes décrivant les contenus, et donnant les conditions de leur utilisation.



Fig. 1 : Archives film 16mm



Fig. 2 : Fiches descriptives d'origine



Fig. 3 : Archives actuelles : format broadcast sur support Digital Betacam, VHS de consultation

Les nouveaux usages n'étant initialement pas prévus (web, extraits, etc.), l'exploitation de ce fonds n'est pas des plus aisée.

En y réfléchissant davantage, on peut également se demander pourquoi la RTBF devrait donner suite aux nouvelles demandes externes, dans la mesure où, à ce jour, en Belgique, il n'y a toujours aucune obligation ni de dépôt légal audiovisuel, ni de garantie d'accès aux sources. Tout dépend donc intégralement du bon vouloir du producteur...

Du bon vouloir, la RTBF en a montré beaucoup ces dernières années, en mettant en œuvre un plan de recopie systématique des supports vidéo obsolètes. Initié en 1996 avec les bandes 2 pouces, il se poursuit actuellement avec la recopie des bandes U-Matic. Malheureusement, un film atteint très sévèrement par le syndrome du vinaigre a été découvert récemment. Il s'agit d'une des bobines tournées à l'Expo 58.

Si pour ce film il est trop tard, il faut bien entendu mettre tout en œuvre pour éviter la destruction dans les mois et les années qui viennent de la production film des années 50 et 60. Environ 6.000 heures sont à recopier d'urgence, et les budgets ne sont pas disponibles au sein de la RTBF.

Des partenariats seront donc indispensables pour atteindre ce but. Plusieurs pistes encourageantes voient le jour, mais aucune, au moment d'écrire ces lignes, n'est réellement concrétisée.

- **art. 38 du contrat de gestion de la RTBF 2001-2005** : « L'entreprise veille à préserver, conserver et valoriser son patrimoine audiovisuel. Dans la mesure de ses moyens, elle développe un plan de numérisation de ses archives, tant en radio qu'en télévision »². En cette dernière année du contrat de gestion, force est de constater que le plan de numérisation n'a pas été développé...

- **Incubateur numérique wallon**: initié sous la précédente législature régionale, l'effort de la Région Wallonne se concrétisera sous peu, et permettra de partager les investissements relatifs au stockage et à l'accès à un contenu audiovisuel numérisé. Cette aide régionale ne règle pourtant pas à elle seule l'entièreté du problème : en effet, le stockage et l'accès ne représentent qu'une petite partie du coût. L'essentiel est humain (restauration des supports avant numérisation et description du contenu).
- **Déclaration de politique communautaire 2004-2009** : «Elément essentiel du patrimoine culturel de la Communauté française, les archives de la RTBF doivent être préservées et valorisées. Leur numérisation fera l'objet d'un plan particulier associant RTBF, Communauté française, Région wallonne et Cocof. Les archives pourront être valorisées dans le cadre de la promotion de la numérisation de la télévision avec la mise à disposition d'une chaîne spécifique »³. Il s'agit d'un réel espoir... Mais comme en ce qui concerne le contrat de gestion, il sera difficile à concrétiser : les archives de la RTBF ne constituent la priorité d'aucune des institutions citées. Il sera donc extrêmement complexe de dégager les budgets indispensables à cette vaste opération.

Justement, les budgets, parlons-en...

Le processus de recopie et de numérisation d'un film est repris ci-après. Toutes les étapes sont indispensables, et coûteuses, principalement en main-d'œuvre, souvent très qualifiée (monteur film, documentaliste, etc.)

- **sortie d'archive, étiquetage du support physique nouveau, workflow général pour un suivi harmonieux du processus, retour en archives en fin de chaîne** :
 - sortie, mise en prêt : 10 minutes
 - étiquetage nouveau support : 10 minutes
 - suivi général des étapes ultérieures : 10 minutes
 - retour en archives : 5 minutes
- **restauration mécanique** : préparation du support avant copie (pose d'amorces, changement systématique des collures réalisées au papier collant, nettoyage). Cette opération prend de 2 à 10 fois le temps du programme à copier
- si nécessaire, **recopie du son et/ou nettoyage du film**, soit entre une et deux fois le temps du programme.
- **recopie au télécinéma**, soit une fois et demi le temps du programme, si tout se passe bien (temps de chargement, déchargement de la machine). Vérification que la copie (si support physique) ou l'encodage se sont déroulés correctement.
- **description documentaire**, tenant compte d'un niveau relativement sommaire et des infos déjà en notre possession, soit environ deux fois le temps du programme. Il ne s'agit donc pas d'une indexation fine, plan par plan ou séquence par séquence, mais bien d'une description documentaire générale du programme, donnant des indications sur son contenu, ainsi que sur les droits. J'insiste sur le terme indication, et non

³ « Déclaration de politique communautaire 2004-2009 », disponible sur le site du PS,

garantie. Cette étape n'est à proprement parler pas directement liée à la sauvegarde physique, mais permet l'exploitation ultérieure.

Le tableau ci-dessous reprend un éclatement des coûts humains à engager pour copier en deux ans les 6.000 heures de film atteintes par le syndrome du vinaigre :

6.000 heures de programme	Prestation par heure	Pour 6.000 heures	Coût horaire	Coût total (¤)
Manutentionnaires (entrée/sortie d'archives)	40'	2 ETP*	20 ¤	128.000
Monteurs (restauration)	5 h	9 ETP	36 ¤	1.036.800
Assistants tech. (nettoyage + repiquage son)	1,5 h	3 ETP	27 ¤	259.200
Assistants tech. (copies TC**)	1,5 h	3 ETP	27 ¤	259.200
Documentalistes (description)	2 h	4 ETP	33 ¤	422.400
				2.105.600

*ETP : équivalent temps plein

**TC : Télécinéma

Les coûts machine, eux, se chiffrent à environ 1.3 million d'¤ supplémentaires... Pour l'ensemble des archives RTBF et sur une période de 15 ans, il faudra un budget de 30.000.000 ¤ pour tout numériser.

En conclusion, nous sommes dans une situation classique, mais dramatique, de poule et d'œuf :

- Pour permettre les nouvelles utilisations d'archives, il faut les numériser. Cela prend du temps et cela coûte cher (trop pour garantir un retour sur investissement rapide).
- La RTBF seule ne veut ni ne peut gérer l'ensemble de la tâche de numérisation du passé. Le message semble être le suivant : *nous sommes responsables des nouvelles archives que nous allons créer grâce à un workflow modifié suite à la numérisation de la production, mais avons besoin d'aide pour assurer la transition numérique (et donc la survie) du passé.*
- Si rien ne bouge, dans une logique purement financière, le "problème" se résoudra de lui-même, vu que les archives s'autodétruisent... A terme, il n'y en aura plus, donc cela ne coûtera plus rien...
- Jusqu'à présent, les propositions de collaboration faites à la RTBF n'ont pas été concrétisées. Elles étaient toutes à caractère purement commercial.
- Cette logique de marché ne suffit pas. La seule piste que j'entrevois, c'est un large partenariat privé-public associant la RTBF, et dont l'objet serait la préservation et l'utilisation du patrimoine audiovisuel. Utilisations plutôt, car elles sont multiples : usage grand public via un accès web à bas débit, ou des collections DVD, usages scolaire, académique, muséal, professionnel... Seules ces utilisations, tantôt payantes, tantôt gratuites ou symboliques, permettront de justifier l'entreprise de numérisation.